Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 090-219000882-20260701-DELIB2026047-DE

DEPARTEMENT
DU
TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROUGEGOUTTE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation :
22/06/2026

Date d'affichage :
08/07/2026

SÉANCE DU 1er JUILLET 2026

****

L'an deux mil vingt-six, le premier juillet, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Tous les membres présents : KARLE Jean - BAUMGARTNER Elisa - BILGER Clarisse - BLEICHER Mélanie - CHARNOT Nicolas – COURBOT Francis - GROSCLAUDE Sarah - HECK Isabelle - KIEFFER Emilie - MONCHABLON Florent - MULLER Jean-Luc - PERREZ Patrick - RONDON Mickaël - TROUILLAT Dominique - VENCK-MILLET Gabrielle

Nicolas CHARNOT a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération

N° 47

Reconduction de la Carte avantages jeunes

2026/2027

Le Maire rappelle que la commune a offert pour l'année 2025/2026 aux jeunes rougegouttois de 6 à 25 ans la carte avantage jeunes.

Il propose de reconduire cette opération carte avantages jeunes pour les jeunes de 6 à 25 ans en partenariat avec le centre socio-culturel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

↳ DECIDE de renouveler le partenariat avec le Centre socioculturel pour l'offre des cartes jeunes aux enfants de 6 à 25 ans pour 2026/2027.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean KARLE

MAIRIE DE ROUGEGOUTTE
Ter.-de-Belf.